

Peyrolles-info

100

Le verre de l'amitié aura lieu comme d'habitude le dernier samedi du mois de juillet:

samedi 27 juillet à partir de 18h

place de la mairie

Vous êtes tous les bienvenus.

Conseil municipal du 31 mai 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon,
Sophie Moreau.

Absents: Dorothee Givone, Françoise Letowski, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Pouvoir de Françoise Letowski à Sophie Moreau et de Jean Paulin à François Abbou
Secrétaire de séance : Sophie Moreau.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE / ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PONT DU GARD.

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de signer une convention avec le site du Pont du Gard qui, en échange d'une publicité sur le journal communal « Peyrolles infos », le site « peyrolles.fr » et le panneau d'affichage de leurs événements, offre une carte d'abonnement annuel gratuite pour un accès illimité de chaque famille au site (maximum 5 personnes par visite), à raison d'une carte par habitation avec la gratuité du parking pour le véhicule enregistré pour chaque habitation. En sus, possibilité de bénéficier d'une réduction de 20% sur les spectacles, concerts et animations payantes.

Ces cartes seraient offertes aux habitants de Peyrolles en se présentant au secrétariat de mairie munis des justificatifs adéquats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- les termes de la convention avec l'Établissement Public de Coopération culturelle du Pont du Gard, ci-jointe,
 - le travail supplémentaire pour le secrétariat,
- et autorise le maire à signer ladite convention.

2. NOUVELLES DISPOSITIONS TRANSPORT SCOLAIRE DES MATERNELLES : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

- dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Conseil Général du Gard organise le transport scolaire des élèves du primaire et du secondaire ;
- depuis de très nombreuses années, le Conseil Général allait au-delà de ses compétences obligatoires en intégrant dans sa politique de transports les élèves scolarisés en maternelle ;
- dans un contexte budgétaire toujours plus contraignant et le nombre d'enfants ne cessant d'augmenter, le Conseil Général a décidé de solliciter auprès des communes la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves de maternelle, à compter de la rentrée scolaire 2013.

Une convention précisant les modalités de financement des transports scolaires des élèves de maternelle domiciliés sur la commune sera à signer, si le Conseil Municipal en décide ainsi, et accepte le principe de cette contribution financière basée sur un coût par élève pour l'année 2012/2013 qui aurait été de 882,75 € TTC (825 € HT + TVA à 7%).

En cas de non acceptation de cette contribution, il n'y aurait plus de ramassage scolaire pour les élèves de maternelle sur la commune de Peyrolles, mais un dédommagement pour les déplacements des enfants de maternelle pourrait être versé aux familles par la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le **Conseil Municipal décide** :

- le maintien du transport scolaire réalisé par le Conseil Général du Gard, pour le ramassage des enfants de la commune en classes de maternelle,
- d'accepter une contribution à verser au Conseil Général du Gard, par enfant, pour la rentrée prochaine 2013/2014,
- et d'autoriser le maire à signer la convention avec le Département.

3. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES, TERRES SOLIDAIRES

Les communes doivent délibérer pour confirmer la composition du conseil communautaire.

Commune	Nombre de membres délégués	Nombre de membres suppléant
Causse Bégon	1	1
Dourbies	2	0
L'Estréchure	2	0
Lanuéjols	2	0
Lasalle	5	0
Les Plantiers	2	0
Notre Dame de la Rouvière	2	0
Peyrolles	1	1
Revens	1	1
Saint André de Majencoules	3	0
Saint André de Valborgne	2	0
Saint Sauveur Camprieu	2	0
Saumane	2	0
Soudorgues	2	0
Trèves	1	1
Valleraugue	5	0
TOTAL	35	4

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, telle que dans le tableau ci-dessus.

4. CHANTIER D'INSERTION DU PAYS CÉVENOL : RESTAURATION DU CHEMIN MENANT AU CAPTAGE

La commune adhère au Pays Cévenol et il a été inscrit au budget primitif 2013 un montant de 1 200 € pour la restauration du chemin menant au captage.

Une proposition d'intervention a été établie pour un montant de 675 € (prestation réalisée par sept personnes pendant cinq jours).

Les travaux à effectuer sont :

- un débroussaillage du chemin et des terrains communaux non compris dans le bail agricole du verger conservatoire,
- un recalibrage du chemin,
- le brûlage des végétaux, y compris les branches des arbres abattus par EDF.

Accord du conseil par 6 voix pour et une abstention

5. RÉIMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA DÉPENSE DES DÉTECTEURS DE FUMÉE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Suite à l'achat de détecteurs de fumée pour les logements communaux et les locaux de la mairie pour un montant total de 635 € TTC. Compte tenu du caractère durable au-delà de 5 ans de cet achat fixé au bien immobilier, le Maire propose au conseil de réimputer cette dépense en section d'investissement.

Accord unanime du conseil.

6. ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition du percepteur, le Maire propose deux admissions en non valeur :

- un reliquat de 90 € sur une facture d'eau de 2008 d'un locataire ayant quitté la commune
- un reliquat de 7 € sur une facture d'eau de 2010 d'un propriétaire ayant quitté la commune.

Accord unanime du conseil.

7. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA PROTECTION SOCIALE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE DE SES AGENTS

Depuis la signature de la convention deux agents ont manifesté leur volonté d'adhérer à ce dispositif. Le coût estimé actuel de cette cotisation est de 14,19 € par mois au total.

Un conseiller étant en conflit d'intérêt sur ce point quitte la salle.

Accord unanime du conseil pour la prise en charge par la commune de cette cotisation à 100 %

8. INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL - 2013

Le montant des indemnités de conseil et de budget du receveur municipal, pour l'année 2013 s'élève à 226,21 €.

Accord du conseil par 6 voix pour et une abstention

9. TRAVAUX SUR CHEMIN RURAL

ANCIEN CHEMIN DE ST JEAN DU GARD À ST ANDRÉ DE VALBORGNE

Le mur soutenant ce chemin est dégradé. L'option la plus économique pour le confortement de cette voie, (étude DDTM en décembre 2011) est de déplacer de deux mètres en amont l'assiette du chemin ce qui implique l'acquisition des terrains correspondants par la commune pour un euro symbolique.

Le projet de promesse de vente a été approuvé par Maître SALINDRE, notaire à Lédignan.

Conformément à la délibération du 11 octobre 2012, la participation du seul riverain de ce chemin serait à hauteur de 50 % du montant HT des travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité sur les termes de la promesse de vente plus particulièrement pour l'acquisition des terrains pour l'euro symbolique et le principe de répartition à part égal entre l'acquéreur et le vendeur du coût des travaux.

10. CONVENTION ATESAT 2013

Depuis 2004 la commune a une convention avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) pour des missions d'Assistance Technique fournies par l'État pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.). Il faut renouveler cette convention dont les missions de base sont :

1. Domaine de l'aménagement et de l'habitat
2. Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de commune
3. Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
4. Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;
5. Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation

Accord unanime du conseil.

Questions diverses :

- *Le maire fait état du délibéré de la cours administrative d'appel de Marseille pour la procédure engagée par la secrétaire de mairie, en retraite à ce jour.*
- *Le maire demande au Conseil Municipal la possibilité de demander un devis pour équiper les huisseries des bâtiments communaux en double vitrage, afin de pouvoir solliciter des subventions. Accord unanime du Conseil.*

La séance est levée à 19h45

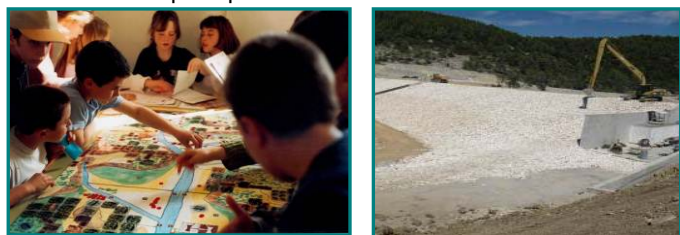
Page suivante une information du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibrée (SMAGE) des Gardons sur la signature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2013-2016.

61 actions programmées pour réduire le risque inondation sur le bassin versant des Gardons pour les 4 prochaines années.

Le 16 mai 2013, la convention du PAPI 2013-2016 a été signée à Cassagnoles par les représentants de l'Etat, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard, le SMD et le SMAGE des Gardons.

Le SMAGE des Gardons en bref :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons regroupe le **Conseil général du Gard** et **120 communes** allant des Cévennes jusqu'au Rhône. Il intervient sur le bassin versant des Gardons dans les domaines des inondations, de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Objectif atteint pour le PAPI 2004-2012 :

Depuis 2004, déjà **141 actions** ont été mises en œuvre par l'Etat, le Département du Gard, le SMAGE des Gardons et les communes du bassin versant au travers d'un premier PAPI et pour un montant total de **46 millions d'euros**.

Désormais, les habitants des communes du bassin versant des Gardons et **3000 scolaires** sont sensibilisés aux risques d'inondation. **319 élus et agents territoriaux** sont formés à la gestion du risque d'inondation et **48 communes** ont mis en place des repères de crues. **70 communes** sont maintenant dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). **200 habitations** implantées en zone inondable ont été relocalisées et **1000 propriétaires** ont été conseillés sur les mesures à prendre pour mieux se protéger et protéger leurs biens du risque d'inondation (**ALABRI**). **460 km de cours d'eau** ont été remis en état et continuent d'être entretenus régulièrement. Enfin, la consolidation et la construction d'ouvrages hydrauliques ont permis une meilleure protection de **27 500 personnes**.

Le PAPI 2013-2016, 42 000 habitants du bassin versant des Gardons concernés :

Le 16 mai 2013 a eu lieu le lancement des **61 actions programmées par le PAPI 2013-2016** pour un budget global de **28 millions d'euros**. Ces actions sont centrées sur **7 axes majeurs** :

- **La culture du risque.** Maintien des dispositifs existants : sensibiliser les scolaires, former les élus et les agents des collectivités à la gestion des risques.
- **La surveillance et la prévention** : à travers l'utilisation d'outils innovants, les communes concernées par le risque d'inondation peuvent accroître la qualité de leur mise en vigilance.

- **La gestion de la crise** : il s'agit d'étendre la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) auprès des communes qui n'en seraient pas déjà dotées et établir les documents d'information sur les risques majeurs pour la population (DICRIM).
- **Le risque inondation dans l'urbanisme** : des Plan de Préventions du Risque Inondations (PPRI) sont prévus sur le Bas Gardon, l'Uzège et le secteur du bassin versant du Gardon de Saint Jean.
- **La vulnérabilité des personnes et des biens** l'extension de l'opération ALABRI en Gardonnenque est prévue sur le Gardon d'Alès, Comps, Aramon et Anduze. L'objectif est d'éviter des dégâts dans le logement de plus de 8 800 personnes. La relocalisation des bâtiments dangereux pour leurs occupants doit s'achever.
- **L'entretien des rivières** : le SMAGE des Gardons poursuit son programme d'entretien des rivières du bassin versant : traitement des atterrissements et de la végétation de berge.
- **L'aménagement de protections collectives des lieux d'habitation** : l'amélioration de la gestion des digues et des barrages concerne les ouvrages implantés sur les communes de Sainte Cécile d'Andorge, Alès, Les Salles du Gardon, Saint Jean du Gard, Anduze, Remoulins, Saint Geniès de Malgoirès, Théziers, Comps et Aramon. De plus, le prolongement de la digue d'Anduze est programmé ainsi que la reprise intégrale du système d'endiguement de Théziers.

Synthèse financière et partenaires financiers :

Les partenaires signataires de la convention PAPI sont l'Etat, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard, le SMD et le SMAGE des Gardons.



Le coût total du programme s'élève à **28 276 000 € HT**, l'engagement prévisionnel des dépenses entre 2013 et 2016 pour les financeurs est la suivante :

- L'Etat : 12 756 000 €
- L'Europe : 2 374 000 €
- La Région LR : 3 443 000 €
- Le Département du Gard : 4 920 000 € dont 964 k€ en financement direct
- Le SMD : 3 362 000 €

Informations et renseignements :

contact@les-gardons.com

www.les-gardons.com , journal disponible en téléchargement.